

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdelmajid DOUIRI (AMI Consulting) & Mr Mourad FRADI (ECC Mazars)

BILAN 2018

ACTIFS				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2018	2017 retraité*	2017
Actifs Non Courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 926	4 383	4 383
<i>Amortissements</i>		- 4 319	- 4 155	- 4 155
		607	228	228
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 598 544	2 478 747	2 478 747
<i>Amortissements</i>		- 1 400 248	- 1 303 793	- 1 303 793
		1 198 296	1 174 954	1 174 954
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-3	193 044	206 194	206 194
<i>Provisions</i>		- 105 700	-98 245	-98 245
		87 344	107 949	107 949
Total des Actifs Immobilisés		1 286 247	1 283 131	1 283 131
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	238 804	199 265	199 265
Total des Actifs Non Courants		1 525 051	1 482 396	1 482 396
Actifs Courants				
Stocks	6-1-5	6 223	6 449	6 449
<i>Provisions</i>		-164	-427	-427
		6 059	6 022	6 022
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	207 567	177 369	626 725
<i>Provisions</i>		-130 297	-132 665	-132 665
		77 270	44 704	494 060
Autres Actifs Courants	6-1-7	1 000 611	921 708	479 682
<i>Provisions</i>		-63 140	-73 753	-73 753
		937 471	847 955	405 929
Actifs Non Courants destinés à être vendus	6-1-8	4 305	8 789	8 789
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	922	2 231	2 231
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-10	205 103	136 196	136 196
Total des Actifs Courants		1 231 130	1 045 897	1 053 227
TOTAL DES ACTIFS		2 756 181	2 528 293	2 535 623

BILAN 2018 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)				
	NOTES	2018	2017 retraité*	2017
Capitaux propres	6-1-11			
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		465 475	468 094	468 094
Résultats Reportés		-897 970	-671 531	-671 531
Modifications comptables		-21 145	-31 298	-19 858
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		-347 441	-128 536	-117 096
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-213 237	-216 286	-206 581
Total Capitaux Propres Avant affectation		-560 678	-344 822	-323 677
Passifs				
Passifs Non Courants				
Emprunts	6-1-12	875 833	860 082	860 082
Provisions pour risques et charges	6-1-13	80 068	69 823	69 823
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	46 704	30 490	30 490
Total Passifs Non Courants		1 002 605	960 395	960 395
Passifs Courants				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-15	1 832 388	1 464 453	1 458 239
Autres Passifs Courants	6-1-16	262 497	215 653	208 052
Autres Passifs financiers	6-1-17	219 369	232 614	232 614
Total Passifs Courants		2 314 254	1 912 719	1 898 905
Total des Passifs		3 316 859	2 873 115	2 859 300
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 756 181	2 528 293	2 535 623

*Le bilan a été retraité conformément au changement de méthode comptable présentée dans les notes 6-1-6 et 6-1-7.

ETAT DE RESULTAT 2018

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2018	2017 retraité	2017
Produits d'Exploitation				
Revenus	6-2-1	1 643 683	1 325 815	1 325 815
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	72 389	69 636	69 636
Total des Produits d'Exploitation		1 716 072	1395 451	1395 451
Charges d'Exploitation				
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-481 370	-316 973	-316 973
Charges de Personnel	6-2-4	-239 340	-242 914	-242 621
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-125 631	-153 597	-153 597
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-556 359	-461 886	-452 666
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-264 125	-219 902	-219 902
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-17 910	-14 412	-14 412
Loyers avions	6-2-9	-60 781	-32 790	-32 790
Autres Charges d'Exploitation	6-2-10	-100 734	-88 238	-87 678
Total des Charges d'Exploitation		-1 846 250	-1 530 712	-1 520 639
RESULTAT D'EXPLOITATION		-130 178	-135 261	-125 188
Charges Financières Nettes	6-2-11	-27 970	-17 342	-17 342
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-12	18 792	15 432	15 432
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-13	75 315	39 711	39 343
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-14	-147 298	-117 545	-117 545
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-211 339	-215 005	-205 300
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		- 1 898	-1 281	-1 281
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-213 237	-216 286	-206 581
Résultat Net de l'Exercice		-213 237	-216 286	-206 581
Effet de modification comptable	6-2-15	-21 145	-31 298	-19 858
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-234 382	-247 584	-226 439

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2018

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2018	31/12/2017 retraité*	31/12/2017
(En milliers de dinars tunisiens)				
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1			
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 519 531	1 170 445	1 179 402
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-1 203 286	-1 054 471	-1 088 514
Intérêts payés		-19 880	-13 230	-52 040
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-66 358	-33 953	-33 293
Primes d'assurance déboursées		-6 063	-4 774	-4 774
Autres flux liés à l'exploitation		33 179	70 420	89 726
Flux nets affectés aux .activités d'exploitation		257 123	134 437	90 507
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 80 455	- 143 732	- 137 795
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 585	3 556	2 227
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-9 195	- 14 256	- 14 602
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		3 174	5 311	3 245
Intérêts et Dividendes reçus		13 778	12 542	13 870
Autres flux liés aux activités d'investissement		10 140	- 10 375	- 10 375
Flux nets affectés aux activités d'investissement		- 59 973	- 146 954	- 143 430
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT				
Encaissements provenant d'emprunts		67 183	140 262	140 261
Remboursements d'emprunts		- 234 242	- 228 697	- 187 299
Flux nets affectés aux activités de financement		- 167 059	- 88 435	- 47 038
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	38 816	7 716	6 724
VARIATION DE TRESORERIE		68 907	- 93 236	- 93 236
<i>Trésorerie au début de la période</i>		<i>136 196</i>	<i>229 432</i>	<i>229 432</i>
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		<i>205 103</i>	<i>136 196</i>	<i>136 196</i>

*L'état de flux relatif à l'exercice 2017 a été retraité selon les règles de gestion appliquées pour l'élaboration de l'état de 2018 et ce suite au changement de la méthode d'affectation des flux.

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2018	2017 R	2017	CHARGES	2018	2017 R	2017	SOLDES	2018	2017 R	2017
Ventes de marchandises	-			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-		-	Marge Commerciale			
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 716 072	1 395 451	1 395 451	Achats d'approvisionnement. Consommés	-481 370	-316 973	-316 973	Marge Sur Coût Matières	1 234 702	1 078 478	1 078 478
Marge Commerciale	1 234 702	1 078 478	1 078 478	Autres charges externes	-992 492	-810 576	-800 796				
Total	1 234 702	1 078 478	1 078 478	Total...	-992 492	-810 576	-800 796	Valeur Ajoutée Brute	242 210	267 902	277 682
Valeur ajoutée brute	242 210	267 902	277 682	Impôts et Taxes	-7 457	-6 709	-6 709				
				Charges de Personnel	-239 340	-242 914	-242 621				
Total	242 210	267 902	277 682	Total	-246 797	-249 623	-249 330	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	-4 587	18 279	28 352
Excédent brut d'expl.		18 279	28 352	insuffisance brut d'expl.	-4587						
				Autres charges ordinaires	-147 298	-117 545	-117 545				
Autres gains ordinaires	96 236	42 866	42 866	Charges financières	-19 637	-15 675	-16 043				
Produits financiers et des placements	26 298	15 414	15 414	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-164 302	-158 401	-158 401				
Transferts de charges	1 951	57	57	Impôts sur les bénéfiques	-1 898	-1 281	-1 281				
Total	124 485	76 616	86 689	Total	-337 722	-292 902	-293 270	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-213 237	-216 286	-206 581
Résultat des activités ordinaires	-213 237	-216 286	-206 581	Effets Modifications Comptables	-21 145	-31 298	-19 858				
Total	-213 237	-216 286	-206 581	Total	-21 145	-31 298	-19 858	Résultat Net après. Modification Comptable	-234 382	-247 584	-226 439

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité. Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable 04 « Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. », les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Pour les articles stockés et non movimentés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation. Ces articles sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

12- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

13- Les Actifs non courant destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

14- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » ; et évaluées selon la juste valeur.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2018		2017
Logiciels	4 793	(1)	4 250
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 926		4 383
<i>Amortissements</i>	<i>-4 319</i>		<i>-4 155</i>
Total net	607		228

(1) La variation est relative à l'acquisition des licences pour une valeur de 543 KDT.

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2018		2017
Terrains	1 780		1 780
Constructions	24 966		24 960
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	347		347
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 212 852		2 139 686
Matériels de transport aérien en cours	188 224		147 585
Équipement de rechange avionique	79 185		75 370
Matériels d'exploitation	8 353		7 344
Équipements de bureau	34 286		33 264
Matériels de transport roulant	7 061		7 061
Matériels et outillages	4 052		4 050
Autres immobilisations corporelles	12 218		12 080
Total brut	2 598 544		2 478 747
<i>Amortissements</i>	<i>-1 400 248</i>		<i>-1 303 793</i>
Total net	1 198 296		1 174 954

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en milliers de dinars)

	SOLDE DEB. 2018	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2018	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780	-	-	-	1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 527	15	-9	-	50 533	46 772	3 760
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	75 370	3 815	-	-	79 185	56 996	22 189
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 719 454	-	-	-	1 719 454	1 070 462	648 992
REVISIONS GENERALES REACTEUR	350 234	101 213	-	-27 196	424 250	120 830	303 420
GRANDES VISITES AVIONS	69 998	2 410	-	-3 259	69 149	44 173	24 976
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	147 585	40 639	-	-	188 224	-	188 224
MATERIEL D'EXPLOITATION	7 344	1 009	-	-	8 353	6 095	2 258
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 061	-	-	-	7 061	6 610	451
MATERIEL & OUTILLAGE	4 050	1	-	-	4 052	3 974	78
EQUIPEMENT DE BUREAU	33 264	1 021	-	-	34 286	32 427	1 858
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	12 080	139	-	-	12 219	11 910	309
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 478 747	150 261	-9	-30 455	2 598 544	1 400 248	1 198 296
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 383	542	-	-	4 925	4 319	607
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 483 130	150 803	-9	-30 455	2 603 469	1 404 566	1 198 902

Tableau des amortissements (en milliers de dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2018	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2018
CONSTRUCTIONS	46 123	650	-	-	46 772
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	51 677	5 319	-	-	56 996
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 008 826	61 636	-	-	1 070 462
REVISIONS GENERALES	99 072	49 097	-	-27 338	120 830
GRANDES VISITES	38 759	7 366	-	-1 953	44 173
MATERIEL D'EXPLOITATION	5 525	453	116	-	6 095
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 374	236	-	-	6 610
MATERIEL & OUTILLAGE	3 919	55	-	-	3 974
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 728	699	-	-	32 427
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 790	119	-	-	11 910
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 155	163	-	-	4 319
TOTAL	1 307 949	125 792	116	-29 291	1 404 566

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018		2017
Prêts	27 872		30 258
Titres de participation	153 816	(1)	153 816
Autres immobilisations	11 356	(2)	22 120
Total brut	193 044		206 194
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-105 700</i>	<i>(3)</i>	<i>-98 245</i>
Total net	87 344		107 949

(1) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante.

(2) la variation correspond essentiellement au déblocage de deux cautions totalisant la valeur de 14 900 KDT.

(3) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales. La variation est justifiée par l'augmentation de la provision sur les titres de participations de Tunisair Technics de 8 029 KDT et une reprise sur dépréciation des titres de participation de l' ATCT de 573 KDT.

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2018	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 770	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 000	39 164 810	47 194 037	8 029 227
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 114	99
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4950	4950	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	-
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1417 135	843 421	- 573 714
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125 000	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	-
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2.066	53 450	-	-	-
CERA	100	10	10	1 000	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	-
SNR	2 900	5	5	14 500	-	-	-
Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2018	
Société El Fouladh	18 000	5	0.833	15 000	15 000	15 000	-

SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	-	-	-
SAGEP	60	10	10	600	600	600	-
SODIS	17 142	10	5.583	95 710	-	-	-
			TOTAL 1	139 699 585	90 544 666	98 000 278	7 455 612

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2018	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	-	-	-
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	-
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	-	-	-
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	
			TOTAL 1+2	153 815 526	97 110 130	104 565 742	7 455 612

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2018		2017
Ecarts de conversion	207 426	(1)	162 277
Charges à répartir	31 378	(2)	36 988
Total	238 804		199 265

(1) Les pertes latentes résultantes de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte « Ecart de conversion Actif » et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit. L'augmentation provient de la baisse du Dinar contre USD et Euro.

	2018		2017	
Ecarts de conversion Actifs	271 973		210 492	(2) L
Résorptions	-65 547		-48 215	es
Total	207 426		162 277	cha

s à répartir sont composées des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbées conformément à la NC10.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2018		2017
Stocks consommables catering	3 987		4 031
Stocks habillement	796		652
Autres stocks consommables	1 440		1 766
Total brut	6 223		6 449
<i>Provisions</i>	-164	(1)	-427
Total net	6 059		6 022

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2018		2017 R	2017
Clients ordinaires	77 270	(1)	44 704	494 060
Clients douteux	130 297	(2)	132 665	132 665
Total brut	207 567		177 369	626 725
<i>Provisions</i>	-130 297		-132 665	-132 665
Total net	77 270		44 704	494 060

(1) La rubrique Clients ordinaires se détaille comme suit :

	2018		2017 R	2017
Tunisair Handling	-		-	196 225
Tunisair Technics	786		585	244 241
Tunisair express	21 900		13 005	13 005
Aisa	-		-	560
Amadeus	-		-	671
Tunisie catering	-		-	1 282
Bsp Tunisie	21 123		17 819	17819
Autres clients	33 461		13 295	20 257
Total	77 270		44 704	494 060

La diminution de la rubrique « Clients et comptes rattachés » s'explique principalement par le reclassement des créances envers les filiales dans la rubrique « autres actifs courants » et ce dans le cadre des travaux de justification.

Ces créances sont relatives à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes.

Le reclassement en 2018 est de l'ordre de 509 896 KDT dont des créances de 443 128 KDT relatives aux exercices 2017 et antérieurs.

	2018	2017
Tunisair Technics	289 239	243 656
Tunisair Handling	215 103	196 225
Tunisie catering	1 629	1 282
Amadeus	669	671
A.I.S.A	574	560
Divers	2 682	734
Total	509 896	443 128

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2018		2017
Clients locaux	7 169		8 391
Administration	11 985		14 442
Clients PAX refoulées	1 917		1 917
Agence de voyage et tours opérateurs	9 832		9 545
Clients divers à l'étranger	12 349		12 349
Compagnies aériennes	85 257	(i)	84 233
Fret	166		166
Comptes Clients en cours d'apurement	1 622		1 622
Total	130 297		132 665

(i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2018		2017R	2017
Personnel et comptes rattachés	5 562	(1)	9 479	9 479
Etat et collectivités publiques	96 257	(2)	71 229	71 229
Débiteurs divers	24 139		24 770	25 872
Divers autres actifs courants	874 653	(3)	816 230	373 102
Total brut	1 000 611		921 708	479 682
<i>Provisions</i>	<i>-63 140</i>		<i>-73 753</i>	<i>-73 753</i>
Total net	937 471		847 955	405 929

(1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

	2018	2017
Avances accordées aux personnels	4 416	8 776
Prise en charge maladies	4 144	3 791
Autres	-2 998	-3 088
Total	5 562	9 479

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2018		2017
ETAT crédit de TVA	92 867	(i)	68 082
TVA à l'étranger à récupérer	1 224		867
ETAT retenues à la source subie	1 068		1 319
Autres	1 098	(ii)	961
Total	96 257		71 229

(i) Cette augmentation est justifiée par le report de la TVA relatif à l'exercice 2018.

(ii) il s'agit essentiellement des acomptes provisionnels

(3) Divers autres actifs courants :

	2018		2017 R	2017
Créance Tunisair Technics	295 227		296 062	296 062
Ventes BSP étranger à encaisser	51 343		51 039	51 039
Charges constatées d'avance	233		1 485	1 485
Autres (comptes d'attentes)	17 954		24 516	24 516
Tunisair Technics (charge du personnel)	289 239		243 656	
Tunisair Handling	215 103		196 225	
Tunisie catering	1 629		1 282	
Amadeus	669		671	
A.I.S.A	574		560	
Divers	2 682		734	
Total	874 653		816 230	373 102

L'augmentation s'explique principalement par le reclassement des créances filiales relatives à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes dans « la rubrique autres actifs courants » pour un montant 509 896 KDT.

6.1.8 Actifs Non Courants destinés à être vendus :

Cette rubrique enregistre les avions retirés de l'exploitation et destinés à la vente et répondant aux critères prévus par la norme IFRS 5 relative aux Actifs non courants détenus en vue d'être cédés.

ACTIF NON COURANT DESTINES A LA VENTE	2018		2017	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				
A 300-600 : cédés en 2018	-	-	2	4 440
B 737-500	2	4 305	2	4 349
Total	2	4 305	4	8 789

Les deux appareils A300-600 ont été cédés pour un montant de 4 440 KDT.

Les deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

	2018	2017
Echéances à court terme sur prêts	857	2 177
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	5 086	5 670
Intérêts courus à recevoir	369	461
Total brut	6 007	8 003
<i>Provision</i>	<i>-5 085</i>	<i>-5 772</i>
Total net	922	2 231

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2018	2017
Banques & CCP	204 109	135 599
Caisses	994	597
Total	205 103	136 196

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2018		2017R	2017
Capital social	106 199	(1)	106 199	106 199
Réserve légale	10 620		10 620	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	454 855	(2)	457 474	457 474
Autres capitaux propres	-		-	-
Modifications comptables	-21 145		-31 297	-19 858
Résultats reportés	-897 970		-671 531	-671 531
Total net	-347 441		-128 535	-117 096
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-213 237</i>		<i>-216 288</i>	<i>-206 581</i>
Total capitaux propres avant affectation	-560 678		-344 823	-323 677

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2018	2017
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS (participation publique)	4 242	4 242
CNAM (participation publique)	1 772	1 772
CNRPS (participation publique)	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2018		2017
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402		10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189		338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	1 617	(i)	4 236
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761		53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886		50 886
Total	454 855		457 474

(i) La variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses Fonds Social relatives aux primes Fin de carrière, Fonds social et Fonds de solidarité.

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2018	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018
Capital social	106 199	-	-	-	106 199
Réserve légale	10 620	-	-	-	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	457 474	-2 619			454 855
Autres capitaux propres	-	-	-		-
Modifications comptables	-	-	-	-21 145	-21 145
Résultat reporté	-897 970	-	-	-	-897 970
Résultat de l'exercice	-		-213 237	-	-213 237
Total capitaux propres avant affectation	-323 677	-2 619	-213 237	-21 145	-560 678

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

	2018		2017
Emprunt pour acquisition des avions	669 906	(1)	696 921
Emprunt pour financement des réacteurs	136 403	(2)	102 335
Emprunt pour exploitation	69 524	(3)	60 826
Total	875 833		860 082

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
AMEN BANQUE	-	-	8 000	23 951
ATTIJARI BANK	-	17 240	-	59 080
CITIBANK	-	171 250	-	586 875
TOTAL	-	188 490	8 000	669 906

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
ATTIJARI BANK	80 400	-	2 376	87 514
BH	8 349	-	-	8 349
UIB	16 000	-	-	16 000
Banque Zitouna	24 540	-	-	24 540
TOTAL	129 289	-	2 376	136 403

(3)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
AMEN BANQUE	-	3 175	-	10 880
ATTIJARI BANK	-	-	3 125	9 356
BIAT	-	-	4 167	12 476
BNA	-	-	4 375	13 098
STB	1 714	-	-	1 714
TRESORERIE GENERALE	22 000	-	-	22 000
TOTAL	23 714	3 175	11 667	69 524

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2018		2017
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65		65
Provisions pour litiges commerciaux	678		2 271
Provisions pour affaires prud'homales	4 751		1 868
Provisions pour comblement de passifs des filiales	27 115	(1)	23 751
Provisions pour risque social	23 013		20 946
Provisions fond social	10 000		10 000
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	11 324	(2)	9 989
Autres provisions pour risques et charges	3 122		933
Total	80 068		69 823

(1) Cette provision est constituée de :

- 21 699 KDT au titre de l'affaire Mauritanya AIRWAYS dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif de la société en liquidation. Cette provision a enregistré une augmentation de 3 363 KDT suite à son actualisation au taux de 31 décembre 2018. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige
- 5 415 KDT au titre de la situation nette de la filiale AISA, afin de couvrir le risque lié au comblement du passif de la filiale AISA en liquidation.

(2) il s'agit des provisions pour commissions sur garantie de l'Etat relatives aux crédits contractés Ces crédits s'élèvent à 789 548 KDT.

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions.

	2018	2017
Ecart de conversion Passifs	65 538	40 013
Résorptions	-18 834	- 9 523
Total	46 704	30 490

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2018		2017R	2017
Fournisseurs d'exploitation	1 737 950	(1)	1 376 366	1 376 366
Fournisseurs d'immobilisations	55 596	(2)	56 528	56 528
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	17 545	(3)	9 146	9 146
Fournisseurs, factures non parvenues	11 555		22 801	16 587
Fournisseurs, retenues de garantie	145		165	165
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-19 610	(4)	-24 939	-24 939
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	19 669		21 409	21 409
Autres	9 602		3 041	3 041
Total	1 832 388		1 464 453	1 458 239

(1)-(2) Ces postes se détaillent comme suit :

	2018		2017
OACA	751 739		566 794
Tunisair Technics (fournisseur d'exploitation et d'immobilisation)	550 909		496 600
Tunisair Handling	194 736		171 743
Tunisie Catering	40 289	(4)	23 811
Tunisair Express	5 659		5 002
AISA	5 005		4 496
ATCT	868		692
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	244 341		163 756
Total	1 793 546		1 432 894

(3) Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR qui s'élèvent respectivement à 4 825 KDT et 5 210 KDT et qui sont réglées en 2019.

(4) Il s'agit essentiellement des avances sur factures octroyées à Tunisie Catering d'un montant de 13 200 KDT.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2018		2017R	2017
Créditeurs divers	25 493	(1)	26 451	18 775
Titres de transport non encore honorés	129 140	(2)	92 641	92 641
Personnel et comptes rattachés	19 357	(3)	25 473	25 180
Etat et collectivités publiques	19 256		14 423	14 423
Divers autres passifs courants	69 251	(4)	56 665	57 033
Total	262 497		215 653	208 052

(1) Ce poste correspond essentiellement à la déclaration CNSS du 4eme trimestre 2018 d'un montant de 20 844 KDT.

(2) Ce poste est reparti comme suit :

	2018
billets vendus non encore transportés	93 202
MCO émis non encore consommés	25 901
EMD émis non encore consommés	6 052
BCB émis non encore consommés	1 037
LTA Fret émis non encore transportés	2 948
Total	129 140

(3) Cette rubrique correspond à la provision relative : à la prime du 4ème trimestre 2018, charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2018 et la provision sur congé non soldé.

(4) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT.

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018		2017
Echéances à moins d'un an sur emprunts	214 780		228 847
Intérêts courus et non échus sur emprunts	4 589		3 767
Total	219 369		232 614

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2018		2017
Revenus de l'activité de transport	1 635 606	(1)	1 317 879
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	8 077		7 936
Total	1 643 683		1 325 815

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018		2017
Transport des passagers et de bagage	1 611 281	(i)	1 293 266
Transport du fret et de la poste	34 299		37 671
Réduction sur vente fret	-9 974		-13 058
Total	1 635 606		1 317 879

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2018	2017
Revenus «Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage»	942 587	783 480
YQ & YR	300 631	224 052
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	93 540	63 282
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	3 138	3 171
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	272 650	220 142
Fidelys	-1 265	- 861
Total	1 611 281	1 293 266

La hausse des revenus de l'activité transport est due à la progression de l'activité :

- L'activité régulière a progressé en termes de trafic passager de 8% par rapport à 2017 passant ainsi de 3 138 943 passagers en 2017 à 3 386 269 en 2018 soit 247 326 passagers de plus.
- L'activité Charter : le nombre de passagers transportés a été de 347 990 passagers en 2018 contre 283 655 en 2017 soit une augmentation de 22,7%.
- L'activité Supplémentaire : Le nombre de passagers transportés a été de 65 495 passagers en 2018 contre 56 579 en 2017 soit une augmentation de 16%.

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2018		2017
Commissions sur ventes de titres de transport	879		736
Produits des comptes de réconciliation	10 564	(1)	11 331
Produits sur émissions des LTA	13 706	(2)	17 036
Produits des redevances pour concession VAB	17 182		15 631
Pénalité sur remboursement billets	24 689		17 265
Subvention avance/TFP	2 301		2 207
Produits amadeus	917		2 781
Divers autres produits	2 151		2 649
Total	72 389		69 636

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1^{er} janvier 2017 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2018.

(2) La baisse des revenus du transport fret est due à la diminution du tonnage fret transporté par Tunisair à l'import et à l'export passant de 6 586 Tonnes en 2017 à 6 424 Tonnes en 2018.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2018		2017
Carburant avions	435 178	(1)	280 883
Approvisionnement Catering	38 261	(2)	28 928
Autres approvisionnements consommés	7 931		7 162
Total	481 370		316 973

(1) Cette augmentation est due à :

- L'augmentation de 10.28% du volume en tonnes (216 987 en 2018 contre 196 758 en 2017) suite à l'évolution des heures de vol de 9.4%.
- L'augmentation de 37.2% du prix moyen par tonne (1 992 TND en 2018 contre 1 452 TND en 2017).
- L'augmentation de 9.74% de la moyenne du cours du marché interbancaire du Dollar (2.6491 en 2018 contre 2.4138 en 2017).
- L'augmentation du prix de baril de 54.25 \$ en 2017 à 71.045 \$ en 2018.

(2) cette variation est due à l'augmentation du trafic passager.

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2018	2017R	2017
Personnel au sol	140 048	138 521	138 521
Personnel navigant technique	66 323	64 047	64 047
Personnel navigant commercial	37 000	39 924	39 631
Provision pour congés payés	-4 031	422	422
Total	239 340	242 914	242 621

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018		2017
Dotations aux amorts. et résorption des charges à répartir	132 411	(1)	126 824
Dotations aux provisions	13 355	(2)	30 278
Reprises sur provisions	-20 135	(3)	-3 505
Total net	125 631		153 597

(1) L'augmentation des dotations aux amortissements est due principalement à l'augmentation de 9,4% des heures de vols réalisées en 2018 par rapport à 2017

(2) Les dotations aux provisions constatées en 2018 se détaillent comme suit :

	2018
Dotations aux provisions pour risque CNSS	2 067
Dotations aux provisions pour affaires à l'étranger	1 425
Dotations aux provisions pour complément Fidelys	1 265
Dot. aux provisions pour complément Mauritania Airways	3 363
Dot. aux provisions pour affaires prud'homales	3 300
Dotations aux provisions sur caution	1 198
Autres	737
Total	13 355

(1) Les reprises sur provisions constatées en 2018 se détaillent comme suit :

	2018
Reprises sur provisions des créances	3 679
Reprises sur provisions des comptes fournisseurs débiteurs	1 739
Reprises sur provisions affaires commerciales	1 592
Reprises sur provisions affaires prud'homales	1 256
Reprises sur provisions affaires à l'étranger	585
Reprises sur provisions (comptes d'actifs)	10 857
Reprises sur provisions des stocks dormants	427
Total	20 135

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017R	2017
Redevances de route	140 880	115 882	115 882
Redevances d'atterrissage	71 558	57 430	57 430
Redevances d'embarquement	210 290	183 678	174 458
Redevances de réservation électronique	80 083	62 383	62 383
Diverses autres redevances	53 548	42 513	42 513
Total	556 359	461 886	452 666

Les redevances aéronautiques ont accusé, en 2018, une augmentation de 94 473 KDT par rapport à 2017 suite à la croissance de l'activité de la compagnie et la hausse des taux de change.

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Assistance Commerciale en Tunisie	21 114	20 415
Assistance Commerciale à l'étranger	121 386	102 198
Assistance Technique en Tunisie	101 003	85 953
Assistance Technique à l'étranger	2 621	3 337
Assistance Fret	14 395	6 632
Assistance Catering	3 606	1 367
Total	264 125	219 902

Cette augmentation est due à la croissance de l'activité de la compagnie et la hausse des taux de change.

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017
Commissions sur vente Titre de transport	11 783	9 991
Commissions incitatives accordées	5 730	4 029
Super commissions	163	158
Commissions sur ventes LTA	234	234
Total	17 910	14 412

6.2.9 Loyers avions :

Cette rubrique a enregistré en 2018 une hausse de 27 991KDT passant de 32 790 KDT en 2017 à 60 781 KDT en 2018. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des heures de vol des avions affrétés de 62.5%.

6.2.10 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2018	2017R	2017
Loyers et charges locatives	6 612	8 436	8 436
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	9 742	9 214	9 214
Frais postaux et télécommunications	10 176	10 390	10 390
Documentation générale	2 114	2 009	2 009
Frais d'hébergement et de repas PAX	7 232	5 403	5 403
Frais d'hébergement PN	7 687	8 201	8 201
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	3 022	2 744	2 744
Frais de mission	1 007	1 278	1 278
Divers droits et taxes	7 457	6 709	6 709
Dédommagement client	8 128	3 698	3 698
Frais de repas PN	11 707	8 435	8 435
Frais d'entretien et de réparation	864	1 378	1 378
Frais de services bancaires et assimilés	8 601	4 762	4 762
Assurance des avions	6 422	6 567	6 567
Divers honoraires	6 013	4 348	4 348
Frais de participation CASS & BSP	1 019	1 211	1 211
Entretien et réparation réacteur CFM56-3	295	-	-
Diverses autres charges d'exploitation	2 636	3 455	2 895
Total	100 734	88 238	87 678

6.2.11 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2018		2017
Intérêt des emprunts	19 554		15 811
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	8 029	(1)	899
Autres charges financières	387		632
Total	27 970		17 342

(1) Il s'agit de la provision sur les titres de participation de Tunisair Technics pour un montant de 8 029 KDT.

6.2.12 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2018		2017
Rémunération des comptes bancaires	1 689		2 067
Intérêts de retard facturés	173		209
Dividendes reçus	14 893	(1)	13 036
Revenus des prêts à long terme	473		120
Reprise sur provision sur éléments financiers	1 564	(2)	-
Total	18 792		15 432

(1) Il s'agit des dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie et SCI ESSAFA

(2) Une reprise sur provision sur dépréciation des titres de participation ATCT de 574 KDT, et une reprise sur provision sur prêt (Tunisair Handling) pour un montant de 990 KDT.

6.2.13 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2018	2017R	2017
Gains de change	73 266	31 073	30 705
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-	694	694
Autres gains sur éléments non récurrents	2 049	7 944	7 944
Total	75 315	39 711	39 343

Cette augmentation est due principalement à l'actualisation en 2018 des comptes bancaires en devise.

6.2.14 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2018	2017
Pertes de change	143 798	105 728
Pénalités et amendes	346	314
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	3 154	11 503
Total	147 298	117 545

6.2.15 Effet de modification comptable :

Ce poste représente principalement les modifications comptables dues aux travaux de justification des comptes.

	Antérieur à 2017	2 017	TOTAL
Redevances Aéronautiques	5 285	9 220	14 505
Autres Charges d'Exploitation	977	560	1 537
charges de personnel	-	293	293
pertes de change	5 178	-	5 178
Gains de change	-	- 368	-368
Total	11 440	9 705	21 145

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisaïr.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2018	2017R	2017
Encaissements des clients en Tunisie et à l'étranger	702 896	612 716	672 498
Encaissements des Ventes B. S. P	816 635	557 679	506 904
Total net	1 519 531	1 170 445	1 179 402

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2018	2017R	2017
Sommes versées aux fournisseurs	939 712	780 119	824 555
Sommes versées au personnel	263 574	274 352	263 959
Total	1 203 286	1 054 471	1 088 514

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2018	2017 R	2017
Gain de change	40 601	15 941	16 524
Pertes de change	-1 785	-8 225	-9 800
Total	38 816	7 716	6 724

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus :

Engagements par signature accordé par la BNA = 226 KDT.

1- Engagements donnés

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2018	2017
Cautions données	1 172	6 910
Total	1 172	6 910

3- Garanties bancaires reçues :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2018	2017
Garanties bancaires reçues	4 291	2 101
Total	4 291	2 101

4- Caution solidaire au profit de Tunisair Express :

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette dernière dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2018 (KDT)	Reliquats en principal au 31-12-2017 (KDT)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	0,000	600,000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	134,334	671,667
6 000 000	BNA	13/01/2009	1 997,891	2 493,905
3 000 000	ATB	13/01/2009	92,667	370,151
26 043 795	Etat Tunisien	10/03/2008	14 846,976	15 097,603

Le crédit de l'Etat Tunisien a fait l'objet, en février 2018, d'un ré échelonnement. Depuis la mise en place du nouvel échéancier (juin 2018 – mai 2023), les montants des échéances non réglées à temps sont directement prélevés des tranches trimestrielles de la subvention accordée par l'Etat Tunisien à Tunisair Express.

5-Caution solidaire au profit du personnel navigant technique et Commercial de Tunisair :

Tunisair s'est porté Caution des crédits octroyés par les banques (AMEN BANK et BIAT) au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départs en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque **et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.**

Le solde des cautions données à **Amen Bank et à la BIAT** dans ce cadre s'élève au 31/12/2018 à **49 128 KDT** correspondant au principal des crédits contractés par les PN de 2014 à 2018. La caution couvre également les intérêts calculés sur ces emprunts

6- Garanties données et reçues au titre des Emprunts pour le financement du plan de flotte 2010-2018

Rang et modèle	N° immatriculation	Date de livraison	Bailleur	Nom de la SPC	Dev	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements	
								Données	Reçus
1 ^{er} 320-214	TS IMR	25-juin-10	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
2 ^{ème} A320-214	TS IMS	06-mai-11	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
4 ^{ème} A320-214	TS IMU	12-févr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
5 ^{ème} A320-214	TS IMV	30-avr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
6 ^{ème} A320-214	TS IMW	28-nov-14	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
1 ^{er} A330-200	TS IFM	08-juin-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
2 ^{ème} A330-200	TS IFN	24-août-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat

✈ **Autres garanties de l'Etat**

- ✓ crédit de financement de l'acquisition d'un moteur de rechange – Attijari Bank – 9,505 MUSD
- ✓ crédit de financement d'avances sur commandes d'avions – Bank ABC – 24,27 MUSD
- ✓ crédit de financement d'avances sur commandes d'avions – Amen Bank – 20 MUSD
- ✓ crédit de financement du programme de révision des réacteurs 2017-2018 – Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank – 130 MTND
- ✓ crédit de financement d'un CCA à Tunisie Catering – STB – 4 MTND
- ✓ crédit d'exploitation – Attijari Bank – 10 MTND
- ✓ crédit de financement du programme de révision des réacteurs 2018 – Banque Zitouna – 25 MTND
- ✓ crédit de financement du programme de révision des réacteurs 2018 – BH Bank – 10 MTND
- ✓ crédit de financement du programme de révision des réacteurs 2018 – UIB – 20 MTND

NOTES AUX PARTIES LIEES

6.5.1 Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-550 909	-194 736	-5 659	-27 089	-868	-5 005	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	786	-	21 900	-	-577	-	-
Clients Factures non établies	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	584 466	215 103	-	1 629	-	574	669

6.5.2 Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	Tunisair Express	SCI ESSAFA	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	-	1 351	11 671
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	1 562	13 647
Encours du principal des prêts	-	990	4 472	2 900	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	41	-	-	-
Principal prêts provisionnés	-	-	1 800	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	412	493	255	-	-

RAPPORTS GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société TUNISAIR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 décembre 2016, nous avons émis notre rapport d'audit, en date du 23 juin 2021, sur les états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2021.

En application des dispositions de l'article 269 du Code des Sociétés Commerciale, le Conseil d'Administration réuni le 29 juin 2021 a décidé la modification de ces états financiers pour tenir compte des observations des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 269 du Code des Sociétés Commerciales nous avons repris les travaux d'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 faisant ressortir un total de 2 756 181 KDT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire après modifications comptables de 234 382 KDT, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

01. Système d'information « ERP »

Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système d'information mis en place par la société TUNISAIR du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit.

Un plan d'amélioration du système d'information a été initié en 2011 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2018 demeure partielle pour la plupart des modules, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables.

Cette situation peut entraîner un risque d'altération des données et des informations à défaut de finalisation des actions correctives, notamment par la réception et la mise en production des différents composants du système d'information.

Le déploiement de ce plan d'amélioration se poursuit au cours de l'exercice 2022.

02. Immobilisations

a. Inventaire des immobilisations

En application des dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TUNISAIR a effectué un inventaire physique de ses immobilisations corporelles en décembre 2018.

Toutefois, les travaux de rapprochement entre le résultat de cet inventaire et les données comptables au 31 décembre 2018 n'ont pas été réalisés à la date d'arrêt de ces comptes.

De ce fait, le rapprochement de l'inventaire de l'ensemble des immobilisations avec les données comptables pourraient engendrer des écarts dont l'apurement impacterait le solde des immobilisations et des capitaux propres. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec précision cet impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

b. Projets Informatiques (AISA)

Les prestations informatiques facturées par la société A.I.S.A filiale de TUNISAIR, courant l'année 2018 sont de l'ordre de 7 629 KDT. Le montant des dites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance. Par ailleurs, les avances consenties à la société A.I.S.A pour un total de 5 992 KDT demeurent en suspens et n'ont

pas été imputées sur les factures émises. Au 31 décembre 2018, l'avance a été totalement provisionnée.

Par conséquent, les projets informatiques développés par la société A.I.S.A pour le compte de la société TUNISAIR (ERP, BPR, CARGO, SAT6....), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société A.I.S.A pour le compte de la société TUNISAIR au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler, que la société A.I.S.A, a été mise en liquidation en 2017 suite à la décision de la Commission d'Assainissement et de Restructuration des Entreprises à Participations Publiques (CAREPP). A la date de rédaction du présent rapport, la liquidation de la société AISA est en cours.

c. Réacteurs et équipements avioniques

En 2018, la société Tunisair a procédé à la réparation de six (6) réacteurs équipant les avions A320 auprès de la société Tunisair Technics qui a sous-traité la maintenance à un fournisseur étranger.

Le coût total contractuel de cette opération s'est élevé à 35 599 KUSD, soit l'équivalent de 106 598 KDT au 31 décembre 2018, payé par la société Tunisair à concurrence de 25 742 KUSD soit l'équivalent de 77 082 KDT.

À la date de rédaction du présent rapport, deux (2) réacteurs ont été réceptionnés et quatre (4) autres ont été réparés et techniquement acceptés mais demeurent non encore livrés à la suite d'un litige avec le dit fournisseur étranger qui a demandé le paiement intégral de sa créance avant l'expédition. Ce différent est porté actuellement devant les Tribunaux de Paris.

Devant cette situation, il y a lieu de signaler qu'aucune provision pour risques et charges n'a été constatée par la société Tunisair au titre des pénalités de retard pour non-paiement et non enlèvement des moteurs prêts pour expédition dans les délais.

Le montant de cette provision n'a pas pu être déterminé de façon fiable en raison de l'absence d'information suffisante à ce jour. De ce fait, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer l'impact de cette situation sur l'état de résultat et les états financiers en leur globalité.

De plus, il faut signaler qu'une affaire d'instruction concernant les réacteurs de la société Tunisair auprès du pôle judiciaire et financier de Tunis suit son cours à la date de rédaction de ce rapport.

d. Actifs destinés à la vente

Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » correspond à la juste valeur de deux appareils de type Boeing B737 destinés à être cédés pour un montant total de 2 111 KUSD, soit l'équivalent 4 305 KDT.

Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la livraison des appareils Boeing ne s'est pas concrétisée. L'absence d'information sur la juste valeur de ces avions et des mesures nécessaires pour finaliser le plan de vente, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations et des changements qui peuvent être apportés à ce plan de vente tel qu'arrêté en 2015.

En outre, nous avons relevé l'existence d'un plan de vente de deux réacteurs mis hors service depuis plus de 4 années, équipant les avions Boeing B737-500 mis en vente en 2015. Ces réacteurs ne sont pas retracés au niveau des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2018. La juste valeur de ces réacteurs s'élève à 750 KUSD, soit l'équivalent de 2 246 KDT au 31 décembre 2018.

e. Immobilisations financières

La rubrique « prêt à plus d'un an », s'élevant au 31 décembre 2018 à 27 872 KDT et provisionné à hauteur de 479 KDT n'a pas été justifié au 31 décembre 2018 en totalité.

Cette rubrique comprend des prêts accordés au personnel pour un montant de 2 132 KDT qui n'a pas été justifié. Par ailleurs, les montants avancés par la société Tunisair au fonds social pour un montant de l'ordre de 9 070 KDT comptabilisés dans la même rubrique demeurent non mouvementés depuis 2012.

En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'anomalies, sur la correcte valorisation de ces prêts au 31 décembre 2018 et sur les éventuelles dépréciations à constater.

03. Recettes Commerciales

L'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés au système d'information liés à l'émission des titres de transport, à la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à des difficultés de justification et d'apurement des créances et dettes rattachées à la recette commerciale malgré les travaux engagés à cette date.

Nous exposons ci-dessous des réserves par rapport aux soldes des comptes clients, autres actifs, autres passifs et liquidités.

a. Clients et comptes rattachés

L'examen de la rubrique « Clients & Comptes Rattachés » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2018, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés des soldes respectifs de 119 379 KDT et 49 471 KDT provisionnés à hauteur de 65 055 KDT.

Par ailleurs les travaux de justifications engagés en 2021, ont abouti d'une part à un reclassement des créances, principalement rattachés aux sociétés de groupe comme indiquée dans la note aux états financier n° 6.1.6, au niveau des autres actifs courants pour 509 896 KDT et d'autre part à la justification de certaines créances envers les clients s'élevant à 130 119 KDT provisionnées à hauteur de 65 242 KDT au 31 décembre 2018.

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de l'exercice et les capitaux propres d'ouverture de la société Tunisair.

b. Autres Comptes rattachés aux Recettes Commerciales

L'examen de la rubrique « Autres actifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2018, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés respectivement de 33 443 KDT et 11 957 KDT et provisionnés à hauteur de 14 059 KDT.

L'examen de la rubrique « Autres passifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2018, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés respectivement de 12 830 KDT et 30 043 KDT.

c. Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « liquidités et équivalents de liquidités » comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2018, un solde débiteur de 7 825 KDT et un solde créditeur de 2 394 KDT, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires dûment appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochement bancaires arrêtés au 31 décembre 2018 fait ressortir des opérations non rapprochées et d'anciens suspens nécessitant un important travail d'apurement, détaillés comme suit :

- Des mouvements débit et crédit portés sur les relevés bancaires non encore comptabilisés au 31 décembre 2018, s'élevant à 24 156 KDT et à 16 367 KDT.
- Des mouvements débit et crédit comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à 37 241 KDT et à 33 025 KDT ;

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des enregistrements des opérations financières et des flux de trésorerie et sur l'exactitude des soldes bancaires et des placements arrêtés au 31 décembre 2018.

04. Actifs et Passifs Courants

a. Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Des redevances aéroportuaires collectées par la société Tunisair auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors de l'émission des titres de transport pour un montant de 272 651 KDT, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société Tunisair sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport pour 210 290 KDT.

Cette situation engendre une distorsion entre les charges et les produits et affecte indument les résultats et les capitaux propres de la société.

b. Situation avec l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A »

Les conventions de concession entre la société Tunisair et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux entités à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

L'examen du relevé de compte de l'O.A.C.A, nous a permis de relever un passif antérieure important demeurant non réglé au 31 décembre 2018 se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2018 et les exercices antérieurs s'élevant à 756 748 KDT.

De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été enregistrée par la société Tunisair pour couvrir le risque des pénalités de retard générés par les dettes de l'OACA et du respect des conditions tarifaires octroyées par ce dernier.

05. Personnel et comptes rattachés

a. Régime de Retraite

La société Tunisair accorde à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations définies de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que de l'octroi de billets gratuits ou à tarifs réduits attribués pour les retraités et les membres de leurs familles en charge.

Le coût des prestations et les obligations au titre du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice 2018 et des exercices antérieurs n'ont pas été correctement mesurés conformément à la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

Une provision a été cependant comptabilisée à hauteur de 10 000 KDT au cours de l'exercice 2016 et est demeurée non mouvementée depuis cette date. Cette provision a été présentée parmi les provisions pour risques et charges tel qu'indiqué au niveau de la note 6.1.13 des états financiers au 31 décembre 2018.

En l'absence d'informations suffisantes sur le coût estimé des provisions au titre du régime de retraite de la société, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact ayant affecté le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la société.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 8 décembre 2017 a porté à notre connaissance que la société envisagerait de souscrire à une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » et de faire appel à un actuair pour estimer de manière fiable l'engagement de la société à ce titre.

A la date de rédaction du présent rapport, aucune étude ne nous a été communiquée et aucune assurance n'a été souscrite.

b. Fonds social

Les capitaux propres de la société comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités du fonds social tel que prévues par le règlement interne. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 22 482 KDT avec les actifs du fonds social (encours des prêts et avoirs en banques) qui s'élèvent à 3 644 KDT dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 26 126 KDT dont l'origine n'a pas pu être justifiée par un bilan faisant ressortir les emplois et les ressources du fonds social.

En outre, nous avons relevé l'alimentation des réserves du fonds social à hauteur de 2 800 KDT en 2017 et 1 500 KDT en 2018 au titre de la participation employeur aux ressources du fonds social de la compagnie. Cette opération n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration et l'Assemblée des actionnaires.

En l'absence, de mesures de régularisation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'incidence de ce point sur la situation nette et les actifs de la société.

c. Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs insuffisances ne permettant pas de sécuriser, et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de recrutement, de nomination dans les postes fonctionnels, de préparation, d'ordonnancement, de contrôle, de suivi de la paie, de détachement et de la facturation inter sociétés du groupe.

C'est ainsi que l'examen des comptes rattachés au personnel, nous a permis de dégager des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés au niveau de la rubrique autres actifs courants et au niveau de la rubrique autres passifs courants :

- Des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 4 472 KDT et 3 875 KDT au niveau de la rubrique autres actifs courants ; et
- Des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 744 KDT et 3 848 KDT au niveau de la rubrique autres passifs courants.

06. Provisions pour risques et charges

La revue de la rubrique provision pour risques et charges dont le solde s'élève à 80 068 KDT au 31 décembre 2018 et présenté au niveau de la note 6.1.13 des états financiers relève de notre part les remarques suivantes :

a. Provision pour comblement de passifs des filiales

Mauritania Airways

La provision pour risque et charge pour un montant de 21 699 KDT a été constatée au cours des exercices antérieurs, dans les livres comptables de la société afin de couvrir le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, qui a prononcé la responsabilité de la société Tunisair pour combler le passif de la société Mauritania Airways pour un montant de l'ordre de 9 024 606 192 Ouguiya, soit l'équivalent de 74 029 KDT au 31 décembre 2018.

La société Tunisair a engagé des négociations avec l'Etat de la Mauritanie pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la société Mauritania Airways, pour un montant de 6 322 346 880 Ouguiya, soit l'équivalent de 51 862 KDT au 31 décembre 2018.

Les négociations sont en cours et aucun avis ne nous est parvenu jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'estimation du risque réel associé à cette situation et son impact sur les états financiers en leur globalité.

A.I.S.A

La provision pour risques et charges pour un montant de 5 415 KDT a été constatée au cours des exercices antérieurs, dans les livres comptables de la société afin de couvrir le risque lié au comblement du passif de la filiale A.I.S.A en liquidation et est demeurée non mouvementée depuis l'exercice 2016.

En absence d'états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la société AISA, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les insuffisances éventuelles de provisions et leur impact sur l'état de résultat et les états financiers en leur globalité.

b. Suivi des affaires en justice

Nos travaux ont été limités par l'absence de suivi rigoureux et appuyé par des éléments probants des affaires en justice en Tunisie et à l'étranger. Le risque attaché aux litiges en cours a fait l'objet d'une provision pour risque en 2018 à hauteur de 5 429 KDT.

Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours en Tunisie et à l'étranger, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

07. Présentation des états financiers

L'examen de la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 a démontré des erreurs de présentation et de classification de certains postes dans le bilan. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable actuel de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, lors des précédents arrêtés.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2018 est minoré de l'effet de postes créditeurs s'élevant à 75 486 KDT et présentés au niveau des actifs et de l'effet des postes débiteurs constatés au niveau des passifs et s'élevant à 36 928 KDT.

S'agissant d'une erreur de présentation, les redressements et reclassements en question ont indûment minoré le total bilan de 38 558 KDT si ces comptes s'avèrent justifiés.

Cette situation est contraire à la norme comptable NCT 1 du système comptable des entreprises.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 6.1.11 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 10 avril 2018 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 25 avril 2018, qui a décidé la continuité de l'activité de la société TUNISIAR sans statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Continuité d'exploitation :

Sur la base des principes et méthodes comptables, telle que présentés à la première section des notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, la direction a conclu que, malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, l'activité de la société n'est pas menacée pendant au moins un an à compter de la date d'arrêtés des états financiers et qu'un plan de redressement est en cours de mise en place avec l'appui du Gouvernement Tunisien pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Nous avons considéré que la continuité d'exploitation est un point clé de notre audit, compte tenu de son importance pour l'arrêtés des comptes de la société et sur la base que le plan de redressement établi n'a pas été approuvé à la date de rédaction de notre rapport.

Dans le cadre de notre audit des comptes de la société Tunisair, nos travaux ont notamment consisté à :

- L'examen des procès-verbaux des assemblées des actionnaires, des réunions de conseil d'administrations et des comités pertinents ;
- La prise de connaissance des décisions ministérielles consacrées au plan de relance de la compagnie nationale ;
- Les demandes d'informations auprès de la direction juridique et des avocats de l'entité concernant l'existence de procès et de litiges et le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction de leur aboutissement ainsi que de l'estimation de leurs implications financières ;
- La confirmation de l'existence, de la légalité et de la force exécutoire des accords conclus avec des parties liées ou avec des tiers en vue de la fourniture ou du maintien d'un soutien financier, et évaluation de leur capacité de fournir des fonds additionnels ;
- L'évaluation des plans de l'entité pour rembourser les emprunts et les engagements résultant du plan de flotte ;
- La mise en œuvre de procédures d'audit concernant les événements postérieurs à la date de clôture afin de relever ceux qui soit atténuent les problèmes de continuité de l'exploitation, soit influent d'une autre manière sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Modifications comptables

La note 6.2.15 aux états financiers dont le contenu indique que des modifications comptables, traitées rétrospectivement, ont impacté négativement les résultats reportés, au premier janvier 2018, à hauteur de 21 145 KDT, dont 9 706 KDT imputables à l'exercice 2017 et 11 439 KDT imputables aux exercices antérieurs à 2017.

Changement de méthode de présentation

Faisant suite à l'adoption de nouvelles règles de gestion appliquées pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été retraité en conséquence, pour des besoins de comparabilité.

Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société Tunisair depuis 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. Un nouveau plan de redressement, qui devrait prendre en compte le reste des sociétés du groupe, est en cours de préparation à la date de rédaction de notre rapport.

S'agissant des autres sociétés du groupe, leurs situations financières ne sont plus équilibrées et leurs états financiers dégagent des pertes importantes. Cette situation n'est pas de nature à assurer et maîtriser la continuité de l'activité de la société Tunisair fortement dépendante de la viabilité de ses filiales.

Autres points

- La société n'a pas respecté le délai légal pour présenter ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.
- La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.
- Malgré les procédures engagées à ce jour, la société Tunisair n'a pas pu procéder au rapatriement des produits de ses ventes en Algérie relatifs aux années antérieures, et ce pour un montant estimé de 900 000 KDZD, soit l'équivalent de 22 140 KDT.
- La société Tunisair n'a pas mis à jour ses statuts conformément aux dispositions de l'article 215 (nouveau) du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À l'exception des incidences des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

II. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Les Commissaires aux comptes

Tunis, le 15 avril 2022

ECC Mazars
Mohamed Mourad FRADI

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI

RAPPORTS SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisair SA,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2018 :

Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

- Signature d'un contrat de prêt enregistré à la Recette des Finances le 16 août 2018 avec la Banque de l'Habitat « B.H » pour un montant de 10 000 KDT, remboursable trimestriellement sur cinq ans avec un taux égal au TMM + 2%.
- Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 17 août 2018 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 6 985 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,75% remboursable trimestriellement sur cinq ans.
- Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 26 octobre 2018 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 7 297 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,79% remboursable trimestriellement sur cinq ans.
- Signature d'un contrat de prêt le 27 novembre 2018 avec l'Union Internationale des Banques « U.I.B » pour un montant de 20 000 KDT, remboursable trimestriellement sur cinq ans avec un taux égal au TMM + 2,25%.
- Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 5 décembre 2018 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 10 710 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,75% remboursable trimestriellement sur cinq ans.

- Signature d'un contrat de prêt le 22 mai 2018 avec la banque « Attijari bank » pour un montant de 10 000 KDT, remboursable le 31 juillet 2019 et rémunéré au taux TMM + 1,75%.
- La société a procédé au début de l'exercice 2018 à deux tirage auprès de la banque « Attijari Bank » pour un montant total de 24 000 KDT correspondant au montant restant du prêt à moyen terme de 130 000 KDT, signé en 2017 avec un Pool bancaire de financement de prêt réunissant la banque « Attijari Bank » désignée comme arrangeur et agent du prêt, l'UIB, la BNA et l'ATB.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Conventions conclues avec Tunisair Technics

- Conformément au protocole d'accord initial signé avec sa filiale Tunisair Technics et ses avenants, la société Tunisair Technics a facturé à la société TUNISAIR un montant total de 190 715 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.
- Le montant facturé par la société Tunisair à la société Tunisair Technics s'est élevé au cours de l'exercice 2018 à 45 819 KDT, dont 44 785 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de Tunisair.

Conventions conclues avec A.I.S.A

- La société A.I.S.A a facturé à la société Tunisair des prestations informatiques au titre de l'année 2018 pour un montant s'élevant à 9 079 KDT.
- En 2018, la société Tunisair a facturé à la société A.I.S.A des loyers relatifs à la location d'un local sis à Tunis pour un montant total TTC de 45 KDT.

Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING

- Au cours de l'exercice 2018, la société Tunisair a facturé à la société Tunisair Handling un montant de 21 169 KDT dont 17 809 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de Tunisair.
- La société Tunisair Handling a facturé à la société Tunisair un montant de 24 951 KDT dont 21 100 KDT correspondent à l'assistance au sol assurées par cette dernière.
- La société Tunisair a accordé à la société Tunisair Handling un prêt de 2 300 KDT en date du 24 mars 2014 et un deuxième prêt de 400 KDT en date du 03 mars 2015. En 2016, la société Tunisair Handling a cessé de rembourser sa dette s'élevant à 990 KDT en principal. En 2020, le montant restant dû en principal et intérêts de 1 402 KDT a été payé intégralement.

Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS

- En date du 15 juin 2017, la société Tunisair a signé une convention de compte courant associés avec la société TUNISIE EXPRESS pour un montant de 1 000 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant s'est élevé à 600 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 7 KDT.
- En août 2017, la société Tunisair a signé une deuxième convention de compte courant associés avec la société Tunisie Express pour un montant de 2 500 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant s'est élevé à 2 300 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 272 KDT.
- Au cours de l'exercice 2018, la société Tunisair Express a facturé à la société Tunisair la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 281 KDT.
- En 2018, la société Tunisair a facturé à la société Tunisair Express les opérations suivantes :
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de 647 KDT conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ;
 - Facturation de la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 107 KDT.

Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :

- La société TUNISIE CATERING a facturé à la société Tunisair son service Catering au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 31 562 KDT.
- La société Tunisair a signé en 2017 une convention de compte courant associés avec la société Tunisie Catering pour un montant de 1 500 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant s'est élevé à 100 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 30 KDT.
- La société Tunisair a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec la société Tunisie Catering portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2018, le solde du compte s'est élevé à 1 929 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 183 KDT.
- Une seconde convention en compte courant associés a été signée la même année et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2018, le solde du compte s'est élevé à 643 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 64 KDT.

- En date du 25 octobre 2011, la société Tunisair a conclu avec la société Tunisie Catering une convention de prêt, d'un montant de 1 800 KDT générateur d'intérêts autaux égal à 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité, la société a constaté une provision pour le montant total. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 492 KDT dans les comptes de la société Tunisair.

Conventions conclues avec l'A.T.C.T

- La société Tunisair a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2018 par l'A.T.C.T se sont élevées à 1 564 KDT.

- Au 31 décembre 2018, les montants facturés et comptabilisés par Tunisair au titre de la mise à disposition de certains membres de son personnel au service de l'A.T.C.T se sont élevés à 26 KDT.

Conventions conclues avec SCI ESSAFA :

- La société SCI Essafa a facturé à la société Tunisair des loyers pour un total de 2 378 KDT et ce conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

Conventions conclues avec l'Etat :

- La société Tunisair a facturé, courant l'année 2018, les loyers relatifs à deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 171 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991 et du 15 février 2010.

- Au 31 décembre 2018, le montant total de la garantie de l'Etat Tunisien des crédits obtenus par la société Tunisair s'est élevé à 798 548 KDT. Les commissions en contre partie de la garantie obtenue se sont élevées à 11 324 KDT.

Conventions portant sur la cession des avions :

- En 2018, les deux appareils Airbus de type A300-600 ont été livrés et le prix a été encaissé pour un montant de 2 185 KUSD. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 12 juillet 2016.

- Au 31 décembre 2018, deux appareils Boeing de type B737-500 n'ont pas été encore livrés et figurent au bilan de la société en tant qu'actifs destinés à la vente pour une valeur totale de 2 111 KUSD. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 09 septembre 2015.

C- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR (en KDT) :

- Les soldes réciproques entre les sociétés du groupe Tunisair au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Dettes	(550 909)	(194 736)	(5 659)	(27 089)	(868)	(5 005)	(10)
Créances	786	-	21 900	-	(577)	-	-
Compte courant actionnaires	584 466	215 103	-	1 629	-	574	669

D- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT)

- Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par TUNISAIR, au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	Tunisair Express	SCI Essafa	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	-	1 351	11 671
Dividendes à encaisser (*)	5 326	-	-	-	1 562	13 647
Encours du principal des prêts	-	990	4 472	2 900	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	41	-	-	-
Principal prêts provisionnés	-	-	1 800	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	412	492	255	-	-

E- Cautions et garanties

- La société Tunisair s'est portée caution des crédits octroyés à sa filiale Tunisair Express en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution (KDT)	Reliquats en principal au 31/12/2018 (KDT)
BIAT	13/01/2009	6 000	-
AMENBANK	13/01/2009	5 000	134
BNA	13/01/2009	6 000	1 998
ATB	13/01/2009	3 000	93
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	14 847

- La société Tunisair s'est porté caution des crédits octroyés par Amen Bank au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à Amen Bank à ce titre s'élève au 31 décembre 2018 à 49 128 KDT.

F- Obligations et engagement de la société envers les dirigeants

F.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 16 octobre 2015. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 Janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présente comme suit:

- Un salaire annuel brut de 70 200 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 520 DT et 387 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 2 106 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 1 100 DT et un montant de 10 161 DT de carburant.

- La rémunération du Secrétaire Général a été fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 58 900 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 900 DT et 366 DT ;

- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 767 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 8 182 DT ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 55 995 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 6 117 DT et 366 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 680 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 1 200 DT et un montant de 8 182 DT de carburant.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'état : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;

- Les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;

- Le membre représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 DT ;

- Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

F.2- Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

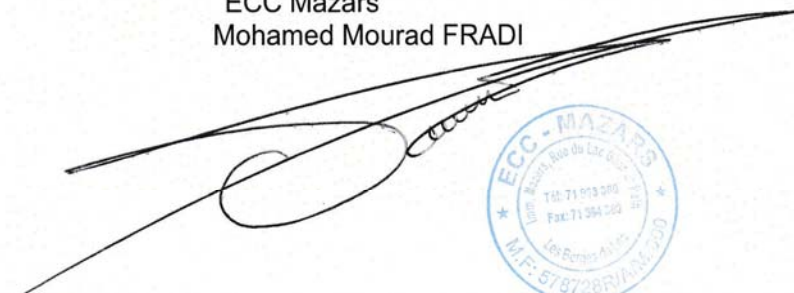
	PDG		DGA		SG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	92 474	-	73 540	-	73 115	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	92 474	-	73 540	-	73 115	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux comptes

Tunis, le 15 avril 2022

ECC Mazars
Mohamed Mourad FRADI



AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI

